

## Info La Roseraie du 8 octobre 2025

Pour joindre l'école : [laroseraie@cssp.qc.ca](mailto:laroseraie@cssp.qc.ca) 450-645-2355 poste 0

Pour joindre le service de garde : [garde.roseraie@cssp.qc.ca](mailto:garde.roseraie@cssp.qc.ca) 450-645-2355 poste 6

Site Web : [laroseraie.csp.qc.ca](http://laroseraie.csp.qc.ca)

### Gâteries à l'école

En conformité avec la politique alimentaire, le personnel des écoles du CSSP n'est pas autorisé à remettre des gâteries aux élèves sauf pour certains moments de l'année qui sont autorisés par le conseil d'établissement (CÉ). Lors de la séance du 24 septembre dernier, le CÉ a autorisé l'école à remettre des gâteries aux élèves lors de ces 4 moments de l'année : Noël, Pâques, semaine de la garde scolaire et fin d'année. Par conséquent, aucune gâterie ne sera remise à vos enfants lors de la fête de l'Halloween par le personnel de l'école.

J'en profite pour vous rappeler qu'il n'est pas permis non plus pour les parents d'apporter des gâteries aux élèves de la classe de leur enfant (ex. des muffins au chocolat pour tous à l'occasion de l'anniversaire de leur enfant).

### Colle à moi

Je profite de ce temps plus frais qui est à nos portes pour vous rappeler l'existence de notre campagne « colle à moi » qui se poursuit à La Roseraie depuis déjà quelques années. En effet, vous sortirez sous peu mitaines, tuques, cache-cou et pantalon de neige. Je vous invite à utiliser les étiquettes de « colle à moi » pour identifier les vêtements d'hiver de vos enfants. Une petite ristourne est remise à l'école. Chaque saison, c'est deux à trois sacs de vêtements non identifiés que j'apporte à l'ouvroir de Varennes. Les vêtements identifiés sont remis aux parents. Voir la procédure en pièce jointe pour faire une commande d'étiquettes.

### Halloween

Pour la journée du vendredi 31 octobre, les élèves peuvent arriver costumés dès le matin. Comme chaque année, je demande la collaboration des parents pour s'assurer que le costume et les accessoires portés par votre enfant soit sécuritaire et ne reflètent pas des valeurs de violence. Si un masque fait partie du costume, votre enfant ne pourra pas le porter pour se déplacer dans l'école, question de sécurité. Des activités sont prévues par le comité Halloween afin de souligner cette fête importante pour nos élèves.

### Sécurité aux abords de l'école

Le code de la route mentionne qu'un véhicule ne peut s'immobiliser à moins de 5 mètres d'une intersection. Je vois parfois des enfants descendre d'un véhicule à l'arrêt-stop au coin de Sénécal et Mongeau. Pendant que l'enfant descend du véhicule, d'autres voitures passent à côté et ne voient pas l'enfant qui s'apprête à traverser la rue. Pour une raison de

sécurité, merci de faire descendre votre enfant dans une rue avoisinante. Il pourra faire le reste du trajet à pied.

## **Transition de fin de journée**

Petit rappel à tous les parents des élèves du primaire : la cloche de la fin de la journée sonne à 15h20. Entre 15h20 et 15h30, il y a beaucoup d'élèves qui se déplacent pour rejoindre leur éducatrice, d'autres attendent l'autobus, d'autres s'en vont à pied. C'est une période de transition. Nous demandons aux parents de ne pas venir chercher leur enfant au service de garde entre 15h20 et 15h30. Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour les parents des élèves du préscolaire, il n'y a personne avant 15h30 à l'accueil du SDG. Les parents qui souhaitent récupérer leur enfant doivent le faire à 14h37 (fin des classes du préscolaire) ou à 15h30. Bien entendu, cela ne s'applique pas aux parents qui doivent venir chercher leur enfant pour un rendez-vous.

## **Débarcadère**

Compte-tenu de l'arrivée des autobus le matin, nous demandons aux parents de ne pas déposer leur enfant au débarcadère à certaines heures. Une pancarte indique l'interdiction de se stationner entre 7h45 et 8h15. Les conducteurs d'autobus ne peuvent pas se permettre d'attendre qu'un parent fasse débarquer son enfant avant d'avancer car ils ont un circuit et des heures à respecter. Étant un véhicule assez large et le débarcadère étant étroit, l'autobus ne peut pas prendre la chance de passer à côté des voitures. Je vous invite à laisser vos enfants sur une des rues avoisinantes, il pourra terminer son chemin à pied. Merci d'en informer votre conjoint, conjointe, grand-parents ou toute autre personne qui vient reconduire votre enfant autre que vous le matin.



## **Informations générales aux parents**

Je vous invite à prendre connaissance du guide d'informations générales aux parents qui se trouve à l'agenda de votre enfant. Vous y trouverez plusieurs informations sur le fonctionnement de l'école. Ce guide se trouve également sur le site web de l'école : [laroseraie.csp.qc.ca](http://laroseraie.csp.qc.ca)

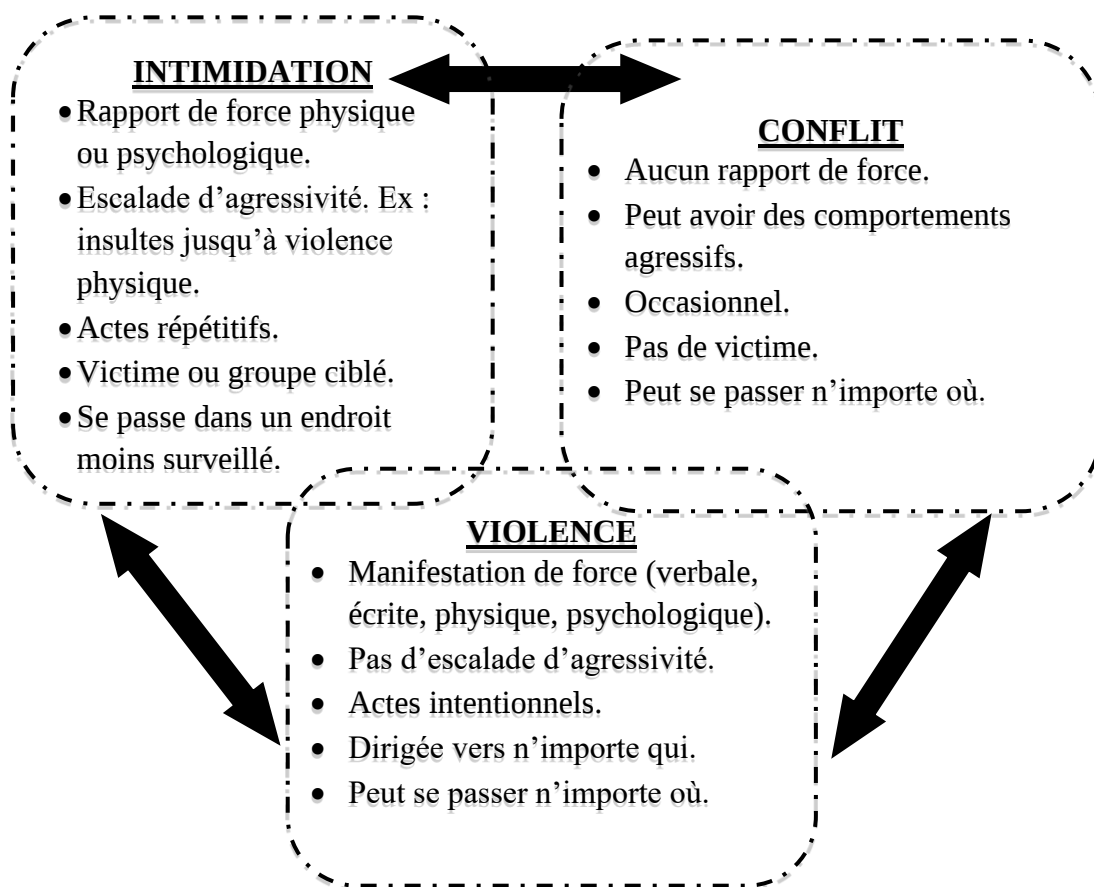
## **Résumé des normes et modalités**

Vous pourrez sous peu prendre connaissance du résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages 2025-2026, sur le site web de l'école. Un message vous sera acheminé lorsque ce document sera disponible.

Vous y trouverez les principaux outils et moyens d'évaluation qui seront utilisés en cours d'année. Ce document officiel vous indiquera aussi les moments où vous seront transmis les trois bulletins et la 1re communication pour l'année scolaire 2025-2026.

## **Lutte à l'intimidation et à la violence**

### **La différence entre l'intimidation, la violence et un conflit?**



### **Protocole d'intervention en cas d'intimidation et plan de lutte**

Vous trouverez dans l'agenda de votre enfant le protocole en cas d'intimidation ainsi qu'un résumé de notre plan de lutte à la violence et l'intimidation. Pour ce qui est du plan de lutte à la violence et l'intimidation, il est déposé sur le site de l'école. Une mise à jour sera faite cet automne, comme à chaque année.

### **1<sup>re</sup> communication**

La première communication sera disponible via le Portail Mozaik Parents le 15 octobre.

### **Protecteur de l'élève**

Si un parent a une insatisfaction qui demeure malgré une discussion avec l'enseignant ou la direction, il peut alors s'adresser au responsable du traitement des plaintes. À cette étape, la plainte est alors traitée par l'équipe du Service aux parents. Cette équipe peut être jointe par courriel à l'adresse [Serviceauxparents@cssp.gouv.qc.ca](mailto:Serviceauxparents@cssp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 450-441-2919 poste 3200. Le plaignant peut également remplir un [formulaire de plainte Web](#).

### **Organisme de participation des parents (OPP)**

Si vous souhaitez donner du temps à l'école comme bénévole, vous pouvez vous impliquer en faisant partie de notre OPP. Lors de l'assemblée générale des parents du 10 septembre dernier, il a été voté de reconduire notre OPP. C'est une très bonne nouvelle! Si cette

implication dans l'école de votre enfant vous intéresse, je vous invite à laisser vos coordonnées à notre adresse de l'OPP : [opp.laroseiraie@gmail.com](mailto:opp.laroseiraie@gmail.com) Une des parents bénévoles prendra votre message et communiquera avec vous par la suite. Les parents de l'OPP se partagent la tâche de certaines activités, par exemple : bénévolat lors d'activité spéciale à l'école, décoration dans l'école, organisation de campagne de financement, etc.

### **Conseil d'établissement (CÉ)**

La prochaine rencontre du CÉ aura lieu le **mercredi 22 octobre**. Si vous désirez y participer comme public, s.v.p. le mentionner en écrivant à l'adresse suivante : [ce.roseiraie@cssp.qc.ca](mailto:ce.roseiraie@cssp.qc.ca)

Le conseil d'établissement se réunira 8 fois cette année. Le calendrier des rencontres, les coordonnées du président et représentant au comité de parents, ainsi que le nom des membres sont disponibles en tout temps sur le site de l'école au : [laroseiraie.csp.qc.ca](http://laroseiraie.csp.qc.ca)

**M. Salvatore Mancini**, parent, a été élu président au conseil d'établissement et représentant au comité de parents. **Mme Julie Geoffrion** sera la substitut au comité de parents et a aussi été élue vice-présidente du CÉ. Félicitations à ces deux parents !

Nous profitons de cette Info La Roseiraie d'octobre pour faire un appel de candidature pour deux représentants de la communauté au conseil d'établissement. Si vous connaissez une personne qui a des intérêts communs avec l'école et que cette personne désire s'impliquer au sein du conseil d'établissement, elle peut communiquer avec le président, M. Mancini, afin de proposer sa candidature. Le mandat des membres de la communauté est de 1 an.

Le rapport annuel du conseil d'établissement, qui a été présenté à l'assemblée générale annuelle des parents le 10 septembre dernier, est maintenant disponible sur le site de l'école dans la section « direction ».

### **Mercredi 29 octobre : journée pédagogique**

Le mercredi 29 octobre prochain est une journée pédagogique. Le service de garde sera ouvert **pour les élèves préalablement inscrits**.

### **Congé pour tous**

Le lundi 13 octobre, journée de l'action de grâce, c'est congé pour tous.

### **Stationnement**

Nous constatons que des parents passent avec leur voiture dans le stationnement. Certains y déposent leur enfant. L'équipe-école est inquiète de cette situation car nous croyons qu'un élève pourrait être blessé. Afin de s'assurer de la sécurité pour nos élèves, nous vous demandons de ne pas déposer vos enfants dans le stationnement et de ne pas passer avec lui à pied dans le stationnement non plus, même si vous êtes présents. Nous vous remercions de votre collaboration et vous demandons de passer le message à vos conjoints, conjointes

ou autre personne qui viennent reconduire vos enfants. Vous pouvez déposer votre enfant dans une rue avoisinante et il pourra faire le reste du trajet à pied.

### **Absence de votre enfant**

Nous vous rappelons l'importance d'appeler à l'école **et** au service de garde (si votre enfant le fréquente) en cas d'absence de votre enfant. Vous n'avez qu'à laisser un message détaillé avec le nom de votre enfant et le motif d'absence.

### **Élèves marcheurs**

Pour les élèves concernés et afin d'assurer la sécurité de votre enfant, il serait important qu'il traverse le boulevard René-Gaultier **avec le brigadier**. Nous constatons chaque année que des jeunes traversent la rue au coin René-Gaultier et Perrault. Ces jeunes doivent continuer jusqu'au 1539 boulevard René-Gaultier avant de traverser. Je vous invite à en parler à votre enfant si cela le concerne.



Nancy Marshall  
Directrice